



VOIRIE « COMMUNALE & DÉPARTEMENTALE » COMMUNE DE PONT-DU-CHATEAU

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CIRQUES, ATTRACTIONS FORAINES ET SPECTACLES ASSIMILES

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SANS EMPRISE – PERMIS DE STATIONNEMENT

Conformément à l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et à la Circulaire n° CPAE1727822C du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Action et des Comptes Publics du 19 octobre 2017 relative à la délivrance des titres d'occupation de courte durée – les fêtes foraines et les cirques, la Ville délivre des autorisations d'occupation du domaine public aux professionnels du cirque, des attractions foraines et spectacles assimilés, et sous réserve que toutes les conditions relatives d'une part, à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions et d'autre part, à la sécurité publique et à la circulation soient réunies.

L'autorisation d'occupation du domaine public (ou permis de stationnement) est un acte administratif autorisant l'occupation du domaine public pour les installations, ouvrages, travaux ou constructions qui ne nécessitent pas d'emprise en sous-sol, sans incorporation au sol. Pour les exploitants de cirques, attractions foraines et spectacles assimilés, son obtention est obligatoire pour le stationnement de chapiteaux, manèges, stands et véhicules.

Toute occupation du domaine public fait l'objet d'une demande préalable d'arrêté municipal d'occupation du domaine public. Cette demande est à présenter pour les exploitants de cirques, attractions foraines et spectacles assimilés, **avant le 31 octobre de l'année N-1, pour l'année N**. Elle est adressée au Maire, à l'attention du **Pôle Aménagement – Service Gestion de l'Espace public**, à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville – Place de l'Hôtel de ville – CS 90002– 63430 PONT-DU-CHATEAU** ou à l'adresse mail : secretariatamenagement@pontduchateau.fr

Toutes les autorisations d'occupation du domaine public relatives aux espaces ouverts à l'installation des cirques, attractions foraines et spectacles assimilés, **pour l'année N, seront délivrées avant le 31 décembre de l'année N-1**.

Le demandeur

Nom : Prénom :
 Dénomination : Représenté par :
 Adresse (Numéro, voie, lieu-dit...) :
 Code postal : |__|__|__|__|__| Localité :
 Téléphone : |__| |__| |__| |__| |__| Courriel :

Objet de la demande

- | | |
|--|--|
| <p>1. <input type="checkbox"/> Cirques</p> <p><input type="checkbox"/> chapiteaux ;</p> <p><input type="checkbox"/> autres</p> <p>2. <input type="checkbox"/> Attractions foraines</p> <p><input type="checkbox"/> manèges ;</p> <p><input type="checkbox"/> stands ;</p> <p><input type="checkbox"/> autres</p> | <p>2. <input type="checkbox"/> Spectacles assimilés</p> <p><input type="checkbox"/> chapiteaux ;</p> <p><input type="checkbox"/> stands ;</p> <p><input type="checkbox"/> autres</p> |
|--|--|

Informations sur le cirque, l'attraction foraine, le spectacle assimilé

Date souhaitée de l'installation : du au
 Horaire souhaité de l'installation :
 Horaires des représentations : de h..... à h.....
 Nombre de places spectateurs (pour les cirques et spectacles assimilés) :

Nombre de véhicules et remorques :

Immatriculation :

- | | |
|---------|----------|
| 1. | 2. |
| 3. | 4. |
| 5. | 6. |
| 7. | 8. |
| 9. | 10. |

Présence d'animaux : Oui Non

Si oui, merci de lister en indiquant le nombre à chaque fois :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à joindre à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes :

- La notice descriptive du spectacle (nature, contenu, horaires, durée) ;
- La fiche technique du chapiteau (surface, capacité des gradins, temps de montage et de démontage, plan), du convoi et des installations annexes (type et nombre d'installations, de véhicules et, le cas échéant, d'animaux) ;
- L'extrait de l'inscription au registre du commerce (Kbis) ;
- L'extrait du registre de sécurité complété par ses soins ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile multirisques ;
- Le cas échéant, le certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants non domestiques ;
- Le cas échéant, le dernier rapport du contrôle technique ou rapport de vérification des manèges ainsi qu'une déclaration de l'exploitant attestant que son matériel est en bon état de fonctionnement et, qu'en cas de besoin, il a réalisé les actions correctives nécessaires, accompagnée des pièces justificatives.
- A l'issue de l'installation du matériel, une attestation de bon montage devra être présentée à la police municipale. Les coordonnées du contrôleur technique et la date de sa dernière visite devront être affichées à la vue du public.
- Une attestation de conformité de l'installation électrique réalisée par un organisme agréé devra également être présentée à la police municipale.

Engagement du pétitionnaire

Je soussigné, (auteur de la demande), certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et je m'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public fixée par Décision Municipale.

Fait à : Le

Signature